

2024/2025

DEVE/MV/SK/ Mars 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA FORMATION HMONP À L'ENSAG (HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN NOM PROPRE)

Application du Décret n° 98-2 du 2 janvier 1998.

Application de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre



CETTE DÉMARCHE CONCERNE LES ADE QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ INSCRITS EN FORMATION HMONP



MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE AU PRÉALABLE DE LA NOTICE COMPLÈTE D'INFORMATION HMONP <https://www.grenoble.archi.fr/hmonp/>

La formation HMONP est une **formation professionnalisante** qui a pour principal objectif de permettre aux ADE de pouvoir s'inscrire à l'ordre des Architectes et de **porter le titre d'Architecte HMONP** à l'issue de cette formation. Il est donc fondamental que l'ADE postulant à cette formation à l'ENSAG clarifie le **projet professionnel personnel** dont il est porteur.

Par projet professionnel, nous entendons la **création** d'une nouvelle agence, seul ou en association, la **reprise ou la participation** en tant qu'associé à une agence existante, mais aussi la **montée an responsabilité** au sein d'une agence pour devenir directeur ou chef de projet à part entière. Ce projet peut être développé au sein de la structure où vous effectuerez votre Mise en Situation Professionnelle (correspondant aux dispositions réglementaires) ou de toute autre structure professionnelle d'architecture.

Il peut aussi s'agir d'un projet d'intégration au sein d'une collectivités territoriales ou de l'Etat, d'engagement auprès d'associations ou d'ONG, d'orientations dans les domaines de l'expertise, du conseil, de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou de toute autre forme de pratique diversifiée, à condition qu'elle justifie et nécessite le port du titre d'Architecte en son nom propre **à très court terme**.

Dans tous les cas, c'est bien la volonté de mettre en œuvre un projet professionnel qui doit motiver votre inscription dans la formation HMONP. Nous vous demandons donc d'expliciter, dans la mesure du possible, ce projet professionnel, c'est-à-dire de nous exposer votre choix de **porter des projets d'architecture de A à Z, en autonomie et en pleine responsabilité**, et de nous démontrer la pertinence et le réalisme de la situation professionnelle qui correspond aux prises de responsabilités que vous visez : quelle structure, à quelle échéance, pour quels engagements, avec quelles ambitions et quels moyens.

Nom, prénom _____

Date et école d'obtention de votre diplôme d'ADE _____

DÉCLARATION D'INTENTION

1 - Liste de vos expériences professionnelles dans le domaine de l'architecture (cursus général et post-diplôme)

2 - Les motivations de votre inscription en HMONP à l'ENSAG

3 - Description synthétique de votre projet professionnel : quel projet, dans quel cadre et à quelle échéance

4 - Cohérence entre votre projet professionnel et le choix de votre MSP
